



# PROGRAMME DE FORMATION

# "Grandir en confiance grâce à la théorie de l'attachement et à la nature" Niveau 2

## **PUBLIC ET PRÉ- REQUIS:**

Professionnels de la petite enfance et de l'enfance / Gestionnaires EAJE et porteurs de projets. Personnel paramédical IDE PDE RSAI et libéral tels que psychomotricien, intervenants en soutien à la parentalité.

Pré-requis: français écrit et parlé. Avoir participé à la formation Niveau 1

#### NATURE DE L'ACTION:

Conformément à l'article L6313-1 du Code du Travail concernant les catégories d'actions :

- Les actions de formation.
- Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances.

### **OBJECTIFS:**

- Intégrer les concepts plus avancés de la théorie de l'attachement.
- Connaître les comportements à avoir pour faciliter les relations entre parents enfants professionnel.le.s.
- Proposer un environnement, intérieur et extérieur, sécure pour faciliter les échanges.

#### **HORAIRES**:

9h - 17h (1h de pause repas).

### **CONTENU:**

Pour soutenir les échanges, engager la réflexion et faciliter l'apprentissage, il sera proposé :

- Une partie théorique pour découvrir la théorie de l'attachement.
- Une partie « réflexion » : permettant à chaque participant.e d'envisager de nouvelles manières de faire et de penser.
- Une troisième partie « adaptation de l'environnement » : Mise en place d'une réflexion de groupe autour de l'adaptation de l'environnement, intérieur et extérieur, pour faciliter la mise en place d'un environnement sécurisant.





#### **MOYENS:**

- Sondage de préformation anonyme des participants.
- Alternance d'apports de connaissances, d'ateliers de mise en réflexion collective.
- Mise en situation, analyse de pratiques et échanges d'expériences.
- Support de formation remis à chaque stagiaire
- Questionnaire de satisfaction et Bibliographie.

## RÉSULTATS DE L'ACTION ET SUIVI:

- Auto-évaluation des stagiaires.
- Suivi par mail/téléphone.
- Inscription au groupe Facebook " Organisme de formations Wild Child"

#### **SANCTION DE LA FORMATION:**

Attestation de présence remise à chaque stagiaire après la formation, par voie dématérialisée.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES:

Les stagiaires doivent appliquer le règlement intérieur de l'organisme de formation. Le client devra le tenir à disposition des stagiaires dès la transmission de la convocation.